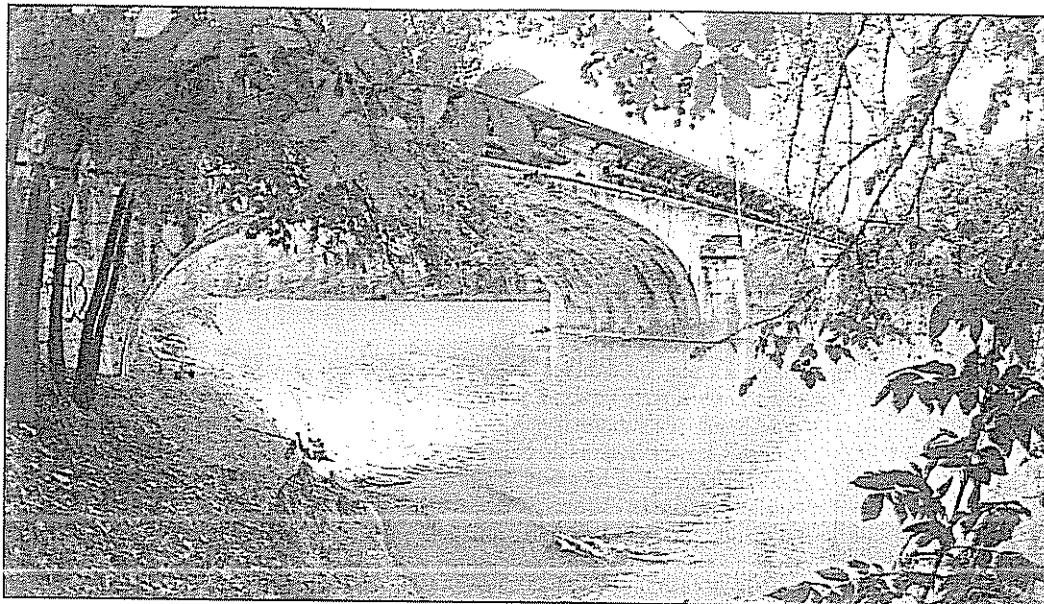


Le Matin
Mardi
9/10/07

CADAVRE EN MORCEAUX. Le meurtrier présumé est-il psychopathe?

«Ne lui collons pas une étiquette!»



Un bout de jambe appartenant au corps mutilé de Freddy a été découvert dans l'Arve, sous le pont de Carouge, le 22 septembre. Christian Bonzon

GENÈVE

«Il est trop tôt pour qualifier mon client de psychopathe», lance Me Rimondi, avocat du meurtrier présumé de Freddy. Un spécialiste genevois de la violence lui donne raison

Textes: Xavier Lafargue
xavier.lafargue@edipresse.ch

Meurtrier présumé de Freddy, un jeune carreur normand de 25 ans, Karim, est devenu un monstre aux yeux du public. Arrêté le 25 septembre, ce maçon de 28 ans a avoué avoir tué sa victime à coups de marteau, à Annemasse (France voisine). Il a ensuite découpé le corps avec une scie avant d'en jeter les morceaux dans les eaux de l'Arve (nos éditions précédentes). Un spécialiste des tueurs en série,

Stéphane Bourgoïn, a qualifié Karim de psychopathe. «On ne peut pas coller cette étiquette à mon client», s'exclame Me Georges Rimondi, avocat de Karim.

«Mon client sera entendu vendredi prochain par la juge chargée de l'affaire, précise Me Rimondi. D'ici là, je ne vois pas comment quelqu'un, même un spécialiste, peut broser le portrait de mon client sans l'avoir rencontré! Selon M. Bourgoïn, le psychopathe n'a aucune empathie. Mon client m'a au contraire fait l'effet d'un garçon sensible, attaché à ses parents et à ses deux enfants issus de deux compagnes différentes.» L'avocat a parlé une bonne heure avec Karim. «Il m'a affirmé qu'il regrette son geste et qu'à aucun moment il n'a voulu tuer Freddy.»

Reste que ce meurtre est sordide!

«C'est un drame incroyable, mais d'une banalité déconcertante, une querelle qui tourne mal, rétorque Me Rimondi. Et je conteste les accusations de séquestration, comme la torture et la barbarie, incompatibles avec des actes commis post mortem. Les



«C'est un drame incroyable, mais d'une banalité déconcertante, une querelle qui tourne mal»

Me Georges Rimondi, avocat de l'accusé

deux hommes se connaissaient depuis environ trois semaines, il semble qu'ils étaient colocataires au moment des faits.»

■ L'avis du psychologue

Alors, psychopathe ou pas? Pour le psychologue genevois Philip Jaffé, spécialiste de la violence, «formellement, un tel diagnostic ne peut être posé que sur la base d'un entretien avec la personne et l'étude complète de son dossier. Cela demande un bon nombre d'heures de travail. Et ce diagnostic est presque impossible à établir sur une personne qui n'a pas de casier judiciaire.» Ce qui semble bien être le cas de Karim. Mais le fait que le meurtrier a tronçonné le cadavre ne prouve-t-il rien? «Dans de telles affaires, souligne Philip Jaffé, certains paniquent, d'autres agissent de façon plus logique. Mais il est trop facile de mettre une étiquette sur un meurtrier présumé.» ■

Rappel des faits

8 septembre Les parents de Freddy, jeune ouvrier normand de 25 ans venu travailler sur des chantiers genevois, signalent la disparition de leur fils à la police d'Annemasse (France voisine).

16 septembre Le corps mutilé de Freddy (sans tête ni membres) est découvert dans l'Arve, à Gaillard (France voisine) par des pêcheurs. D'autres parties du corps sont retrouvées dans les jours qui suivent. La mort remonte au 6 septembre. Le 19, le corps est officiellement identifié.

25 septembre Le meurtrier présumé de Freddy, Karim, 28 ans, lui aussi ouvrier intérimaire, est arrêté près de Saint-Etienne.

26-27 septembre Dans la nuit, Karim passe aux aveux et explique avoir tué Freddy parce qu'il le soupçonnait de lui avoir dérobé 750 francs (450 euros). Il sera entendu le 12 octobre par la juge française chargée de l'affaire, Edith Perrin.